



*Saint-Etienne-de-Crossey, le 7 mars 2024*

## **Escalade : le Département et la FFME ont déjà conventionné ensemble plus de 40 sites en Isère**

Accompagnés par les professionnels de terrain, la Vice-présidente du Département en charge de l'enfance, de la jeunesse et des sports, Martine Kohly, et le Président de la Fédération française de la montagne et de l'escalade (FFME), Alain Carrière, ont présenté la politique de conventionnement qu'ils mènent main dans la main pour gérer les falaises en Isère.

L'escalade connaît un essor impressionnant ces dernières années, essor lié à la notoriété de l'activité sur la scène internationale, avec son entrée aux Jeux Olympiques, et sa pratique en intérieur, notamment. Rarement licenciés, les pratiquants seraient plus de 70 000 à grimper sur les falaises iséroises, selon des estimations du comité isérois de la FFME.

Pour accompagner cet essor et en sécuriser la pratique, alors que la FFME n'était plus en mesure de porter seule la responsabilité légale des sites, le Département de l'Isère a décidé en 2021 de reprendre le conventionnement des falaises avec les propriétaires fonciers publics et privés des sites labélisés dans son schéma départemental des sports de nature

Le Département de l'Isère, main dans la main avec la FFME, est le seul en France à avoir entamé un travail aussi conséquent sur les sites d'escalade. En 3 ans, la collectivité a déjà conventionné 43 sites d'intérêts sportif et touristique directement, et a créé des co-gestions pour 15 sites avec d'autres collectivités publiques (signature de contrat d'entretien sans conventionnement). Le Département accompagne et finance donc l'entretien réalisé par le CT38 FFME de ces 58 sites, à hauteur de 70 000 €/an, ce qui représente plus de 4 000 voies en Isère. En 2024, une vingtaine de nouveaux sites viendront s'y ajouter. Au total, plus de la moitié des sites isérois seront donc conventionnés par le Département, avec la FFME. Cette dernière en a en effet répertorié plus de 150 sites en Isère accueillant une pratique régulière de l'escalade.

L'objectif du Département est triple. Il s'agit de s'assurer que les sites d'escalade majeurs isérois proposent une offre de service de qualité respectant la propriété privée, notamment que l'équipement en place fasse l'objet d'un entretien régulier ; que les modalités d'accès et



de stationnement soient définies et organisées afin de limiter les conflits d'usages ; que les enjeux de biodiversité soient connus et pris en compte dans la gestion quotidienne du site.

Sur le terrain, le Département gère avec la FFME :

- la pose et l'entretien de la signalétique harmonisée en Isère,
- le suivi de la fréquentation des sites d'escalade,
- la protection de la biodiversité, avec la réalisation de diagnostics environnementaux, et la fermeture provisoire des voies et sites lors des périodes de nidification en lien entre la FFME et les associations naturalistes tel que le Conservatoire des Espaces Naturels de l'Isère, la Ligue de protection des oiseaux ou l'association Gentiana ;
- des animations autour des enjeux de cohabitation et environnementaux.

Le contrat d'assurance du Département le couvre si un sinistre ou un accident venait à avoir lieu, avec un engagement de la FFME pour assurer l'entretien de l'équipement installé en falaise qui reste sous sa responsabilité, dans le cadre de la collaboration avec le Département.

Pour promouvoir cette activité auprès de la communauté des grimpeurs, la collectivité et le Comité isérois de la FFME ont mis en ligne gratuitement le guide « Ze Topo », très attendu par les grimpeurs, sur l'application départementale Isère Outdoor (également gratuite !) depuis déjà 2 ans. Ce guide référence plus de 114 voies uniquement en Isère sur cinq territoires : Vallées de Grenoble, Chartreuse, Nord Isère, Vercors et Belledonne-Oisans-Valbonnais-Matheysine.

Le Département souhaite que dans chaque territoire, les clubs sportifs, les professionnels, les scolaires, les pratiquants libres puissent avoir des sites officiels, de qualité, entretenus et sécurisés.

*« L'escalade est en Isère un atout sportif et touristique majeur pour le territoire ! Accompagner son essor pour en sécuriser la pratique, protéger la biodiversité et éviter autant que possible les conflits d'usage est notre objectif principal. C'est pourquoi, face aux difficultés de la FFME pour continuer à conventionner les sites, le Département a tout de suite décidé de soutenir son action, en prenant l'assurance responsabilité civile à son compte, en finançant la sécurité et en accompagnant les besoins de terrain, main dans la main avec la Fédération »,* soulignent le Président du Département Jean-Pierre Barbier et la Vice-présidente en charge de l'enfance, de la jeunesse et des sports, Martine Kohly.

*« La France compte près de 2500 sites d'escalade dont certains sont mondialement réputés comme ici en Isère. Depuis de nombreuses années, la FFME, notamment via ses comités*



*territoriaux, dont celui de l'Isère, a participé à la promotion et au développement de l'escalade en sites naturels et ce bien au-delà de ses propres licenciés. Aujourd'hui, c'est une nouvelle ère qui s'ouvre avec une fédération qui reste fortement engagée en faveur des sites naturels via leur équipement et leur entretien mais qui a transféré la garde, au sens juridique du terme, aux collectivités, comme ici en Isère au Département. Et je tiens à le dire, le travail engagé avec notre comité territorial par le Département de l'Isère pour conventionner les sites depuis 2021, est exemplaire, tant par son implication, le nombre de voies sécurisées, que par son investissement », précise Alain Carrière, Président de la FFME.*

## Contact Presse

Claire Martin : 06 86 69 98 01 - [claire.martin@isere.fr](mailto:claire.martin@isere.fr)